



Univ.Grenoble Alpes



Hes·SO

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale



**UNIVERSITE DE GENEVE
UNIV. GRENOBLE ALPES
HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE SUISSE OCCIDENTALE
UNIVERSITE DE LAUSANNE
UNIVERSITE DE LYON**

FONDS D'IMPULSION ALLIANCE CAMPUS RHODANIEN

**APPEL POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE PROJETS BILATÉRAUX FRANCO-SUISSES**

DECEMBRE 2017

1. CONTEXTE

Le réseau intitulé « Alliance Campus Rhodanien » a été créé en 2017 pour consolider les synergies scientifiques entre l'Université de Genève, l'Univ. Grenoble Alpes, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, l'Université de Lausanne et l'Université de Lyon en raison de leur proximité géographique, en encourageant des collaborations spécifiques liées aux complémentarités et au partage des compétences et d'infrastructures des institutions. Il a aussi pour objectif d'intensifier et de promouvoir la recherche scientifique dans cet espace d'innovation au rayonnement international et de créer un effet de levier pour consolider et amplifier la participation des institutions aux programmes de financements européens.

Le Fonds commun d'impulsion est l'un des principaux vecteurs de développement des collaborations au sein de l'Alliance. Le Fonds est financé par chacun des membres de l'Alliance et chaque institution supporte les dépenses de ses équipes.

2. OBJECTIFS DU FONDS D'IMPULSION

Le Fonds octroie des crédits d'impulsion à des projets de collaboration au sein de l'Alliance. Il vise à :

- faire émerger des projets scientifiques conjoints conséquents avec l'objectif de déboucher sur des financements externes plus importants au niveau local, national, européen et/ou international ;
- soutenir des projets novateurs qui ont un effet structurant et qui présentent des perspectives à moyen terme pour le développement de collaborations ;
- encourager le rapprochement avec des acteurs extérieurs au milieu universitaire (secteur public, parapublic, privé ou associatif).

Les projets peuvent notamment prendre la forme suivante (liste non-exhaustive) :

- préparation d'un projet collaboratif avec des financements externes et en vue de soumission aux appels à projets nationaux ou européens ;
- mise en place et conduite d'un projet d'enseignement conjoint
- préparation et tenue d'une conférence ou d'un séminaire de projet thématique

3. ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, un projet doit être porté par au moins deux requérants des institutions de l'Alliance Campus Rhodanien, avec un de chaque côté de la frontière. Toutes les disciplines et tous les types de coopération sont admissibles.

Le Fonds finance prioritairement des nouveaux projets. Il peut cependant soutenir des collaborations existantes si la valeur ajoutée et l'aspect novateur de la nouvelle demande de financement sont clairement démontrés et justifiés. Le financement accordé est à considérer comme une aide contribuant au démarrage d'un projet, pendant une durée d'un an. Il ne vise pas à financer de projets à moyen ou long terme.

Les requérants doivent être membre du corps professoral, enseignant-chercheur titulaire des institutions de l'Alliance ou chercheur des organismes nationaux associés à un laboratoire des institutions de l'Alliance.

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le Fonds d'impulsion finance des projets sur une base annuelle, entre 4 000 CHF et 20 000 CHF (3600 et 18 000 €) maximum. Les porteurs français de projets ont la possibilité d'obtenir un financement supplémentaire de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le financement du Fonds d'impulsion peut être utilisé pour des:

- frais de réunions dans le cadre de l'organisation d'un colloque scientifique ;
- frais de fonctionnement incluant missions, prise en charge des prestations extérieures (organisation de réunions de travail et colloques) et achat de petit matériel;
- frais liés à des enquêtes scientifiques ;

Le financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes sera attribué au cours du premier semestre.

5. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Une seule demande par projet est nécessaire. Elle doit être faite en ligne sur la plateforme <http://campusrhodanien.unige-cofunds.ch>. Le dossier doit être complet au plus tard le 31 janvier 2018.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Importance stratégique pour l'Alliance et valeur scientifique du projet
- Durabilité et viabilité du projet au-delà du financement (perspectives de financement externe)
- Adéquation entre les activités prévues et le budget demandé

Chaque partenaire institutionnel procédera à un classement institutionnel. La sélection finale des projets retenus sera effectuée par le Comité stratégique de l'Alliance Campus Rhodanien.

7. ANNONCE DES RÉSULTATS

Les institutions de l'Alliance Campus Rhodanien répondront conjointement à tous les candidats au plus tard le **6 avril 2018**.

8. RAPPORT ET RÈGLEMENT D'UTILISATION

Les candidats retenus seront tenus de préparer un rapport à la fin de la période de financement présentant le bilan scientifique, financier et les demandes de financement réalisées ou en cours découlant de l'octroi du fonds de démarrage.

Les candidats retenus s'engagent à respecter les points suivants dans le cadre des projets soutenus :

- informer les personnes de contact mentionnées au point 9 de la collaboration en cours, de son évolution et de ses résultats ;
- mentionner le soutien accordé dans le cadre de l'Alliance dans toute publication ou présentation résultant directement du projet ;
- accepter que les autorités des institutions de l'Alliance Campus Rhodanien puissent faire référence au projet soutenu dans le cadre de leur partenariat (site internet, documents etc.) ;

Propriété intellectuelle

Chaque institution reste seule détentrice des droits de propriété intellectuelle générés antérieurement ou parallèlement à l'Alliance Campus Rhodanien.

Lors de la réalisation d'un projet chaque institution peut décider d'accorder aux autres une licence gratuite, non-exclusive, incessible d'utilisation des données et du matériel à des fins strictement non commerciales. Cette licence devrait être limitée aux activités réalisées dans le cadre et pour la durée du projet.

Sans préjudice des droits de tiers, les droits de propriété intellectuelle issus des résultats réalisés dans le cadre de cette Alliance Campus Rhodanien, appartiennent en copropriété aux institutions, au prorata de leur contribution inventive respective. Les institutions concernées se mettront d'accord par accord de copropriété séparé, par écrit, sur les modalités de gestion et de valorisation de la propriété intellectuelle conjointe.

Chaque institution se réserve le droit d'utiliser les inventions conjointes à des fins académiques et de recherche non commerciales lors d'activités institutionnelles qui ne sont pas liées à cette Alliance Campus Rhodanien.

9. CONTACTS

Les coordonnateurs de l'Alliance Campus Rhodanien répondent aux questions pratiques concernant la forme du projet.

UNIGE : Gerd Rothenberg, Service des Affaires internationales, gerd.rothenberg@unige.ch

Univ. Grenoble-Alpes Elisa Glangeaud, service des relations internationales, elisa.glangeaud@univ-grenoble-alpes.fr

Haute Ecole spécialisée de Suisse Occidentale Vincent Moser, Unité d'appui Ra&D, vincent.moser@hes-so.ch

UNIL : Denis Dafflon, Service des Relations internationales, denis.dafflon@unil.ch
Université de Lyon